

Compte rendu de la séance du mardi 07 juillet 2015

Secrétaire(s) de la séance: Isabelle BEJANIN

Ordre du jour:

Le Presbytère est son jardin de curé : rencontre avec le Village de Vacances La Saulaie,

- Proposition terrain "gens du voyage",
- Projet logement restaurant,
- Création de poste : agent de maîtrise,
- Association des Maires de France : motion de soutien sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat,
- Questions diverses,

Délibérations du conseil:

MOTION DE SOUTIEN MAIRES DE FRANCE (DE 2015 025)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la motion de soutien pour préserver l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux.

Monsieur le Maire propose l'acceptation de cette motion de soutien.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de signer cette motion de soutien afin de préserver l'identité communale, la proximité et maintenir l'activité économique et les services publics locaux.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL (DE 2015 026)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur LEBRUN Bruno qui souhaite acquérir une partie d'un terrain cadastré 1719 appartenant à la commune, cette partie de terrain se situe derrière son bâtiment (4 le Bas des Pentès).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer concernant cette demande et de fixer un prix au mètre carré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la vente d'une partie du terrain, partie qui se situe derrière son bâtiment (4 le Bas des Pentès) cadastré 1719 à Monsieur LEBRUN Bruno,

FIXE le prix est fixé à 3 € du mètre carré,

INTERDIT toute construction sur ce terrain, une clause stipulant cette décision sera porté sur l'acte de vente,

DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge exclusive de Monsieur LEBRUN Bruno,

CREATION POSTE D'AGENT DE MAITRISE (DE 2015 027)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame GUILBAUD Marie-Paule a réussi son concours d'agent de maitrise, la validité de ce concours est de deux ans. Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'agent de maitrise sur la commune. Il est précisé que ce poste relève de la catégorie C et que l'échelon du grade actuel sera retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'ouverture d'un poste d'agent de maitrise à compter dun 1er août 2015.
DIT que le poste relève de la catégorie C et que l'échelon du grade actuel est retenu dans ce nouveau poste.